

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2022/31
Séance du 1^{er} septembre 2022

L'an deux mille vingt-deux, le premier du mois de septembre à vingt heures, le Conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni en mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Christian LAVENIR, Maire,

Date de convocation : 19 août 2022	
Nombre de Membres en exercice :	18
Nombre de Membres présents :	16
Nombre de suffrages exprimés :	16
Votes Pour :	16
Votes Contre :	
Abstention :	

Présents : M. LE CLOIREC Alain, Mme LABONNE-NOLLET Laurie, M. BERDAGUE Patrick, Mme MORIN-DESMURS Michèle, M. Pierre PLATHEY, Mme MATHUS Véronique, M. CLEMENT Pascal, Mmes BOUCLIER Florence, CLEMENT Nathalie, MM DELANGLE Sylvain, BENCADI Karim, Mmes MUNCH Armelle, MARTINOT Noémie, DELANGLE Sylvie M. LAROCHE Daniel.

Procurations : M. DESCHARNE Samuel à M. DELANGLE Sylvain,

Absents : M. Georges BUSSUEIL (excusé)

Le secrétariat a été assuré par : Patrick BERDAGUE

Objet : Budget annexe assainissement : décision modificative n°2

Monsieur le Maire propose le réajustement budgétaire sur le budget général, ci-dessous.

Dépenses		Recettes	
Section d'investissement			
OP 700 Schéma directeur d'assainissement 2315 – Installations, matériel et outillage techniques	- 1 300 €		
OP 500 Station de Gothard 2315 – Installations, matériel et outillage techniques	+ 1 300 €		
Total	+ 0 €	Total	0

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le virement de crédits tel que présenté.

Fait et délibéré les jours mois et an que dessus.

Le Maire,

Christian LAVENIR